

Éthique et mesures sanitaires en pandémie ou le nouveau contrat social

Par le médecin Vincent Misrai et l'historien Rémy Pech

Assimilés à tort ou à raison à nos parents frappés par la grippe « espagnole », nous faisons tragiquement face comme nos aînés il y a un siècle, à un virus : respiratoire donc facilement transmissible, virulent, d'une très grande contagiosité interhumaine et donc pandémique.

SARS-CoV2 est plus connu sous le nom de la maladie dont il est responsable : COVID-19 (Corona Virus Disease 2019). Petit frère du coronavirus SARS-CoV1 (apparu en 2003) dont il partage le même réservoir (la chauve-souris) et à peu de choses près le même code génétique, SARS-CoV2 est selon l'OMS présent aujourd'hui dans 205 pays et responsable de 53069 décès. Un million de personnes ont été infectées depuis le début de sa propagation il y a un peu plus de 3 mois et identifiées grâce à un test biologique dit PCR. Une identification nécessaire pour le diagnostic des personnes présentant des symptômes (en insérant un coton-tige au niveau du nez permettant de confirmer ou non, en 24h, la présence de petits morceaux du gène du virus). Mais également pour répondre à la science de l'épidémiologie afin de dépister les personnes contacts, elles-mêmes potentiellement infectées et susceptibles de diffuser à leur tour et à leur insu le virus.

Un individu (généralement appelé « patient zéro ») s'agrège ainsi en un « cluster » (regroupement d'au moins deux cas de la même

infection en même temps, au même endroit) qui transmet le virus à une collectivité.

La réponse scientifique à cette crise planétaire a été et reste exceptionnelle. En 3 mois, plus de 1800 articles médicaux (avec comité de relecture) ont été publiés sur le COVID-19 et référencés sur le site PubMed.gov. Nous connaissons beaucoup mieux le virus, son mode de transmission, ses symptômes, les facteurs de risques individuels de développer une forme sévère de l'infection, les traitements potentiels (dont l'efficacité divise encore la communauté scientifique) et de nombreux programmes de recherche impliquant petites et grandes firmes pharmaceutiques sont en cours pour le développement d'un vaccin.

Réduire la propagation du virus impose donc des mesures sanitaires, tout d'abord individuelles, simples, laissées à l'appréciation de chacun, plus contraignantes que liberticides : un lavage plus fréquent et l'application d'une solution alcoolisée sur les mains, le port d'un masque pour les personnes potentiellement infectées ou très exposées à un risque de contamination et le respect d'une certaine « distanciation sociale ». La réponse globale a été élargie aux « clusters ». Suivant l'exemple des premiers pays touchés et les recommandations de l'OMS, le gouvernement français décrète le confinement de ses citoyens, dans le respect des mesures générales de prévention de la propagation du virus. Cette restriction temporaire des libertés et récemment prolongée de 2 semaines est appuyée par la science : limiter la propagation du virus et protéger la vie des membres d'une collectivité (une vie serait sauvée toutes les huit minutes selon une récente étude anglaise). Mais sa stricte application et son acceptation varient, nous le savons, d'un pays à un autre, produisant donc des résultats différents.

L'Europe compte à ce jour, à elle seule, la moitié du nombre de cas confirmé d'infections dans le monde, ce qui illustre peut-être l'« appartenance du corps » reconnue à tous et les conséquences de

demi-mesures, sûrement accentuées, soyons honnêtes, par le manque de moyens. « Tester, tester, tester » répétait il y a quelques jours Tedros Adhanom Ghebreyesus, le directeur de l’OMS. Diagnostiquer les malades mais aussi identifier rigoureusement et tester systématiquement les contacts. Mais compte tenu du nombre de présentation silencieuse de cette infection (>25% des cas confirmés selon une projection publiée dans *The Economist* et jusqu’à 78% selon le *British Medical Journal*), personne n’est en mesure aujourd’hui de déterminer avec exactitude le nombre de personnes touchées par le COVID-19 à travers le monde.

La France, comme d’autres pays, réfléchit aux moyens d’une sortie de crise et des modalités de déconfinement. Le salut pourrait venir des tests diagnostic rapides, dits immunologiques. Ces tests permettent de repérer en quelques minutes, sur un échantillon de sang, la présence d’anticorps, stigmates de l’infection passée. Mais ce test devrait être généralisé à la collectivité et accepté par ses individus : femmes, hommes et enfants (l’infection passant souvent inaperçue chez ces derniers). Éthique ou non, comme le rapporte *The Telegraph*, plusieurs pays Européens (Allemagne et Hollande notamment) ont déjà initié cette stratégie. Identifier les individus immunisés car ce sont eux qui redonneront progressivement vie à la collectivité.

La recherche devra rapidement répondre à plusieurs questions cruciales. Les anticorps produits sont-ils réellement efficaces pour nous défendre efficacement ? Si nous connaissons la durée de protection des anticorps produits après infection par le SARS-CoV1 (de quelques mois à 17 ans comme vient de le publier le journal *Lancet*), aucune donnée n’est encore disponible pour le COVID-19. La fiabilité (sensibilité et spécificité) des 20 tests immunologiques actuellement disponibles dans le monde n’est pas encore connue et leurs résultats doivent être publiés en toute transparence.

Au-delà des problèmes scientifiques et médicaux, la question éthique mérite d’être posée et pesée.

D'innombrables articles ont mis en évidence les dangers bien réels que fait courir la catastrophe actuelle aux principes démocratiques qui ont structuré nos vies et nourri nos espoirs d'un monde meilleur. Les dérives enregistrées en Europe même peuvent à juste titre nous alarmer.

Il est par ailleurs insuffisant de recourir aux notions de parenthèse, d'entorse provisoire au droit pour obtenir l'adhésion des citoyens, méfiants à juste titre vis-à-vis d'un délai incertain.

La crise actuelle, dont les effets dévastateurs risquent d'occulter des dégâts moins visibles, n'est pas que sanitaire, économique, ou même sociale, par l'exacerbation d'inégalités criantes entre individus, entre catégories sociales, entre régions du monde. C'est aussi une crise éthique qui menace des valeurs profondes et fait craindre un recul général de l'humanité.

Comment consentir aux efforts salvateurs sans les vivre comme des privations de liberté mais au contraire comme des garants de la première condition d'exercice de la liberté, qui est la vie de chacun : *habeas corpus*, *aie ton corps*, ainsi était intitulée en 1679 la première loi qui affranchit du despotisme la plus ancienne démocratie d'Europe, l'Angleterre.

Dans sa recherche des principes nouveaux qui allaient inspirer les « Déclaration des droits de l'homme » portées par les révolutions qui ont suivi en Amérique et en France, Jean-Jacques Rousseau publiait en 1762 dans le *Contrat social* : « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant »

C'est la notion même de « salut public », qui, avant d'être dévoyée, englobait dans son principe la santé, la sécurité et la liberté de chacun.

La tâche qui incombe aujourd'hui à chacune et à chacun d'entre nous : accepter les consignes et les contraintes qui assureront le salut de

tous. Pour réussir il ne faut pas compter seulement sur l'instinct de survie, l'intérêt matériel ni sur la coercition policière. Il faut que les mesures nécessaires s'appuient sur une exigence de science et de vérité. Les personnels de santé, dont l'opinion publique unanime salue l'abnégation et souvent le sacrifice, donnent un exemple infiniment précieux : parce qu'ils soignent, parce qu'ils s'exposent pour tous, ils tracent notre chemin commun vers la guérison. Ainsi, la discipline consentie dans un but commun deviendra l'exercice suprême de notre souveraineté.

Vincent Misrai, médecin

Rémy Pech, historien

(Article paru dans La Dépêche du Midi datée du 13 avril 2020)